

**Objet : Occupation des locaux scolaires lors des élections fédérales du 10 juin 2007**

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** Maternel, Primaire et Secondaire / ordinaire et spécialisé

**Période :**

- A Madame la Ministre-Présidente ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux directions des écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, organisées et subventionnées par la Communauté française ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles d'enseignement ordinaire et spécialisé, organisées et subventionnées par la Communauté française ;
- Aux membres du Service d'Inspection ;
- Aux membres du Service de Vérification.

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents.

<u>Circulaire</u>	Informative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	Direction générale de l'enseignement obligatoire		
<u>Destinataire</u>	Etablissements d'enseignement fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé		
<u>Contact</u>	Stéphanie PIRSOUL, 02/690.84.07		
<u>Documents à renvoyer</u>	oui	non	
<u>Date limite d'envoi</u>	néant		
<u>Objet :</u>	Occupation des locaux scolaires lors des élections fédérales du 10 juin 2007		

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous rappeler que l'article 8 de l'arrêté de l'Exécutif du 22 mars 1984 fixant le régime des vacances et des congés vous autorise à suspendre les cours pendant un jour au maximum dans le cas où les locaux de votre école sont utilisés lors des élections fédérales du 10 juin 2007. Cette suspension des cours a lieu soit le dernier jour de classe avant les élections, soit le lendemain de celles-ci, sans obligation de récupération.

Je vous remercie pour votre collaboration.

Pour la Directrice générale absente,  
Le Directeur général adjoint,

Marc VAN RIET